

COMPTRE-RENDU DE RÉUNION

DIRECTION
VIE CITOYENNE
DÉMOCRATIE
LOCALE

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020 – VISIO-CONFÉRENCE

Étaient présent-e-s :

Monsieur Arnaud SIMION, premier adjoint délégué aux Solidarités humaines, à l'accompagnement à l'emploi, à la santé et aux relations avec le monde combattant

Madame Marie-Odile BERTRAND, conseillère déléguée au cadre de vie

Madame Valérie FRATELLI, conseillère municipale

Madame Sabrina MARTIN, conseillère municipale

Madame Réjane BERTOLOTTI, conductrice d'opérations grands projets

Madame Ludivine AÏT-ALI, responsable de la mission handicap

Monsieur Bruno THÉRRINA, Club d'Entreprises de l'Ouest Toulousain

Monsieur Jack TECHER et Madame Évelyne GUILLOTEAU, Colomiers accueil

Madame Christine ISSON, Omnisports

Monsieur Joël VIGNAU, Colomiers Retraite Active

Mesdames Élisabeth CAMISULI et Lydie CANDEIAS, association Iris

Madame Marie DESPOUY, APF

Monsieur Jacques CHENEVAS, FNATH Grand Sud

Monsieur Bruno CORSINOS, association Valentin Haüy

Mesdames Laetitia BOTELLA et Cécile MOLIO, YMCA

Monsieur Philippe HURTEAU, ASEI – ESAT CAMINADE

Madame Magali MAROT, APEISHAT – SAVS St EXUPERY – FD ECOLE

Messieurs Manuel ARIAS, Serge PERES, Serge CAPDEVILLE, Antoine ESPONDA, usagers

Madame Sandrine BALZA, usagère

Madame Delphine RICETTI, assistante au sein du service ressources et moyens

Étaient excusé-e-s :

Monsieur Claude SARRALIÉ, conseiller délégué aux politiques inclusives

Madame Megan BOUREAU, ergothérapeute

Monsieur Jacques CHARRON et Madame Céline LOURENCO, ALTÉAL

Madame Chantal CHEVALLIER, Espace Âge d'Or

Monsieur Marcel MAS-PAITRAULT, usager



L'ordre du jour :

1. Installation de la commission :

- **Explication de son organisation et de son rôle à Colomiers**
- **Présentation, par certains membres depuis 2016, de leur représentation de cette instance : retour en quelques minutes sur les 4 dernières années de participation**

2. Point Agenda D'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) : chronologie et budget

3. L'universalité de l'accessibilité : quelques éléments de politique inclusive sur le territoire

4. Les perspectives : les visites liées à l'Ad'Ap et autres dispositifs d'accessibilité à développer

Point 1 :

Monsieur SIMION se présente en tant que nouveau président de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA). Il rappelle que cette instance est règlementaire et découle de la loi de 2005 sur l'égalité des chances et la participation des citoyens.

Cette instance a été réorganisée depuis 2016 par un décret d'application qui lui a permis d'exister à l'échelle métropolitaine avec la mise en place d'une commission intercommunale avec Toulouse Métropole, qui a les compétences en terme de voirie.

Le rôle de la CCA est de réaliser le constat de l'état d'accessibilité des Installations Ouvertes au Public (IOP) et des Établissements Recevant du Public (ERP), d'émettre des propositions de nature à améliorer l'existant en s'appuyant sur l'expertise d'usage afin de mettre ces lieux en conformité.

L'organisation se déroule en plusieurs temps, il y a un temps de travail opérationnel, des visites sur site, des réflexions conduites à travers des rencontres régulières de façon trimestrielle.

Les participants à ces réunions représentent les divers partenaires : tissu associatif, structures médico-sociales, acteurs économiques, usagers, élus et techniciens.

Monsieur SIMION propose qu'un rapport d'activité annuel soit réalisé, présenté en Conseil Municipal et permette de montrer l'ensemble des avancées opérées par la CCA.

Monsieur CORCINOS indique qu'il y a un retard sur le calendrier de l'Ad'Ap et que les bâtiments dont les travaux sont terminés ne sont pas en accessibilité à 100%.

Beaucoup de points noirs sur la voirie (problèmes en lien avec les déficients visuels). Des bâtiments récents sans accessibilités d'autre plus vieux dont l'accessibilité est étendue seulement au hall d'entrée ou jusqu'aux toilettes. Il souligne également que certains bâtiments sont accessibles mais que le cheminement pour y accéder ne l'est pas (exemple : passages piétons place Bascule, marches du parvis de l'Hôtel de Ville, pas de cheminement pour accéder aux toilettes de la Potinière...).

Madame DESPOUY regrette les premières CCA où il y avait plus d'échanges concrets autour de la table. La forme des dernières CCA est plus une présentation de ce qui a été fait et du planning à venir et laisse moins de place à l'expression. Elle note toutefois une forte amélioration sur la prise en compte de l'importance de la participation et de l'implication de cette instance dans la mise en place des chantiers d'accessibilité au travers des visites des

futurs chantiers, de la prise en compte de leur avis sur la faisabilité ou non de certains travaux.

Elle souligne le bon fonctionnement de cette instance.

Monsieur VIGNAU reconnaît qu'au vu de toutes les demandes effectuées lors de la CCA, certaines peuvent être réalisées rapidement, les autres demandant plus de temps pour leur mise en œuvre. Il souligne que 80 % des demandes ont ainsi pu être réalisées.

Monsieur PERES, nouvel entrant à la commission, explique qu'il a fait remonter plusieurs problèmes PMR, au niveau des Fenassiers et auprès de Toulouse Métropole, notamment le nouveau rond-point côté Naspe dont les passages bateaux sont trop hauts.

Point 2 :

Monsieur SIMION explique que l'Agenda d'Accessibilité Programmé a été voté lors du Conseil Municipal du 11 février 2016 et a pour vocation de programmer les travaux de mise en conformité sur une période de 9 ans par tranches de 3 ans et d'organiser le budget relatif à ces travaux qui sont financés par la ville, le Conseil Départemental, la Région et l'État.

Un diagnostic a été établi sur 95 établissements dont 63 font l'objet d'une mise en conformité et 32 sont relocalisés. Ce diagnostic a été approuvé par la Préfecture et les travaux font l'objet d'un rapport annuel envoyé à la Préfecture qui contrôle le travail mis en œuvre.

Madame BERTOLOTTI précise qu'il n'y a pas de retard sur le calendrier de l'Ad'Ap, le bilan à mi-parcours a été présenté à la Préfecture qui considère que les démarches de la ville de Colomiers sont exemplaires par rapport à la cadence tenue par la commune.

Elle explique que l'accessibilité à 100% est difficile à obtenir et ce n'est pas un but à atteindre car nous sommes dans une logique de répondre à l'ensemble des handicaps et nous visons un niveau de satisfaction global de 70 à 80% pour tous plutôt que de répondre à 100% à un seul handicap, ce qui desservirait à d'autres handicaps.

Le but de la CCA est de travailler les mises en accessibilité par rapports à des expertises d'usages. Ne pas se limiter aux diagnostics qui sont relativement réducteurs et pas toujours très pertinents. Ils respectent exactement la réglementation mais cette dernière ne correspond pas forcément aux attentes des usagers.

Concernant la Potinière, le pourtour a été traité alors qu'il n'était pas inscrit à l'Ad'Ap. Nous ne pouvons pas nous cantonner aux prescriptions définies en 2016 car les besoins et les usages des bâtiments ont évolué. Aujourd'hui le diagnostic est un point d'entrée mais nous essayons d'aller plus loin avec le concours de la CCA.

Nous allons également traiter la problématique de circulation à l'intérieur du parc Duroch et pour l'accès à l'Auditorium. Il peut y avoir des décalages de temporalité en matière d'investissement mais nous sommes toujours en concertation et en partage avec la CCA et Toulouse Métropole.

Exemple du square Lahille : le travail d'étude va démarrer, une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée pour travailler sur l'opération Chrestias qui regroupe trois entités : le Club Âge d'Or, le local Parentèle et les salles de danse qui regroupent un même problème de continuité de cheminement accès piéton, parking, accès aux établissements. Il n'est pas pertinent de mettre un bâtiment en accessibilité si les accès extérieurs ne le sont pas. C'est une réflexion globale pour laquelle nous essayons d'aller plus loin car la réponse au diagnostic est insuffisante à ce jour.

Nous essayons de mener des opérations globales soit par secteur, comme pour l'opération de la Naspe qui a été finalisée et qui englobe la Maison Citoyenne, la crèche, l'ancien restaurant de la solidarité et l'aire de jeux, soit par thématique comme pour les gymnases.

Aujourd'hui nous avons un secteur qui répond aux différentes réglementations et qui s'appuie sur les retours d'expériences que nous avons eues avec les usagers de la Maison Citoyenne. Nous souhaitons un niveau de satisfaction qui soit le plus pertinent et le plus équitable possible pour l'ensemble des usagers.

Monsieur CORCINOS explique que la mise en place de bandes de guidage dans les parkings à partir des places PMR n'est pas pertinente puisque les déficients visuels ne conduisent pas et s'ils sont véhiculés, ils sont obligatoirement accompagnés.

Il aborde la problématique de l'accès au stade Bendichou entre l'arrêt de bus, qui est normalisé PMR et l'entrée du stade qui est aménagée, aucun cheminement n'est signalé, il n'y a pas de trottoir, tout comme l'accès au Pavillon Blanc.

Madame BERTOLOTTI répond que le stade Bendichou est en plein travaux auxquels Toulouse Métropole a été associé pour effectuer la réfection des accès piétons entre l'arrêt de bus et le stade. Ils avaient proposé un aménagement qui traitait uniquement les places de stationnement PMR et qui n'était pas satisfaisant. De ce fait, il leur a été demandé de proposer un projet plus élargie pour prendre en compte l'aménagement à partir de l'arrêt de bus.

Elle souligne que les remarques émises par les membres de la CCA sont prises en compte pour adapter les projets et effectuer des modifications, si nécessaire.

Elle cite également l'exemple d'un hangar, situé à proximité du jardin des familles, qui était inscrit à l'Ad'Ap, suite au diagnostic, mais qui aujourd'hui sert seulement à entreposer les tracteurs et n'accueille pas de public.

Ce bâtiment, bien qu'inscrit au programme, ne présente pas d'intérêt à être pris en compte au vu de son exploitation contrairement à d'autres bâtiments dont l'usage a pu évoluer ou être modifié depuis le diagnostic.

A ce jour, sur le calendrier, nous avons une inscription qui est divisée en trois périodes de trois ans. Dans ces trois périodes, des priorités avaient été établies et certaines ne le sont plus aujourd'hui ; des bâtiments n'existent plus, de nouveaux bâtiments sont créés, de nouvelles fonctions ou usages sont donnés à certains bâtiments, nous adaptons l'Ad'Ap, en accord avec la Préfecture, par rapport à une logique plutôt qu'à un agenda qui n'aurait pas de sens.

Monsieur SIMION souligne l'importance de la confrontation de la réglementation et de l'expertise d'usage qu'il faut prendre en compte.

Madame BERTOLOTTI donne également l'exemple de l'Auditorium pour lequel des éléments principaux comme les toilettes ne sont pas répertoriés sur le diagnostic. Nous ne pouvons pas nous cantonner uniquement sur ce qui est inscrit mais nous devons prendre en compte la réalité du terrain dont nous font part les usagers pour aller plus loin.

Point 3 :

Monsieur SIMION indique que l'accessibilité universelle sera abordée ultérieurement.

Point 4 :

Monsieur SIMION souhaite que la CCA travaille également avec des instances participatives telles que les Comités de Quartier. Il est intéressant qu'il y ait un partage entre les différentes instances pour organiser des visites des membres de la CCA, et les diagnostics en marchant des membres des comités de quartier.

D'autres thématiques devront être abordées de manière transversale, comme celle des gymnases qui devra faire l'objet d'une réflexion globale avec l'élu aux sports et les associations « usagères ».

Concernant l'année 2021, deux propositions de visite :

- Le projet de rénovation urbaine du grand Val d'Aran, avec notamment la disparition de la passerelle qui sera remplacée par un passage sécurisé et la transformation du boulevard du Général De Gaulle en rue,
- Le projet du cinéma le Grand Central, et ses abords.

Madame BERTOLOTTI précise qu'une délégation de la CCA s'est rendue à la commission intercommunale d'accessibilité à Toulouse Métropole relative au projet du grand Val d'Aran avec Monsieur ARIAS, Bruno TERRINHA et Ludivine AIT-ALI, pour une présentation sur plan de ce projet. Aujourd'hui des points singuliers et des détails importants vont être traités comme le mobilier urbain, le marquage au sol et des différents systèmes d'accompagnement du chemin piéton. Il est important de faire la visite du Val d'Aran avec la CCA pour décrire et discuter des projets en cours.

Pour le cinéma, l'équipement va s'insérer dans un tissu existant à côté du Hall Comminges, pour lequel est lancée une étude de mise en accessibilité, il est donc pertinent de vous présenter également ce projet.

Madame AIT-ALI précise que les dispositifs existants, les séances de « ciné pour tous » et « cinéma différence », font parties du cahier des charges et seront reconduits au sein du nouveau cinéma. De nouveaux dispositifs d'accessibilité pourront être expérimentés comme l'audiodescription et les boucles magnétiques.

Madame IISSON ajoute qu'il est important de bien implanter les places réservées aux personnes en fauteuil roulant car le premier rang n'est pas confortable, oblige à lever la tête et ne permet pas de s'installer à côté des personnes qui les accompagnent au cinéma.

Monsieur SIMION donne deux points importants qui ont été prévus avec Madame le Maire et Toulouse Métropole ; la seconde phase de la rénovation de la rue Gilet pour 2021 et l'aménagement des abords de la Maison Citoyenne En Jacca. Aussi une partie de cette structure reste inaccessible et des travaux d'extension sont à prévoir.

Monsieur CORCINOS demande ce qui est prévu pour la seconde phase de la rue Gilet ?

Madame BERTOLOTTI explique que, dans le cadre d'une future étude sur le bâtiment Potinière, le périmètre de réflexion sera étendu aux alentours, incluant les arches du bâtiment, les déambulations au sein du parc Duroch et également l'accès à l'auditorium. Ces questions restent étroitement liées au réaménagement de la rue Gilet. Si aujourd'hui la ville n'a pas d'informations sur ce projet, des échanges avec Toulouse Métropole seront amorcés afin de garantir une cohérence globale entre accès depuis l'espace public et accessibilité des bâtis.

Monsieur SIMION indique que ce projet sera également présenté à la CCA.

Monsieur CORCINOS revient sur la rue d'Auch qui a été refaite mais pour laquelle des soucis d'accessibilité persistent comme la largeur des trottoirs, la signalisation des potelets... Il faudra être attentif sur ces points pour les futurs projets urbains.

Madame BERTOLOTTI répond qu'il faut trouver des compromis pour répondre à l'usage du plus grand nombre mais il faut aussi prendre en compte les contraintes techniques (réseaux). Nous serons attentifs aux études menées par Toulouse Métropole.

Monsieur SIMION invite les membres de la commission à transmettre leurs remarques, leurs constats, échanger sur leurs expériences ou proposer un sujet pour une commission via l'adresse courriel handicap@mairie-colomiers.fr

Madame MAROT propose que les différents supports de communication municipale (règlement intérieur, ...) soient déclinés en document « facile à lire et à comprendre » (FALC). Cet axe est manquant dans l'Ad'Ap, néanmoins essentiel pour les déficients psychiques et mentaux.

Madame AÏT ALI explique que cela est partie prenante de l'accessibilité universelle, et paraît essentiel. En perspective l'accessibilité téléphonique des différents accueils municipaux est en cours de travail. Nous avons pris attache auprès de plateformes qui peuvent nous accompagner dans cette accessibilité : ACCEO, ELIOZ et SOURD LINE

Madame CANDEIAS informe que la plateforme ELIOZ est plus performante et est locale.

Monsieur SIMION revient sur le point 3, et rappelle certains points importants qui ont été réalisés par la commune comme :

- la signature de la charte handicap en 2017,
- l'accès à la culture avec les séances de cinéma adaptées, qui se déroulent tous les 2^e samedi du mois,
- la participation de la commune aux rencontres Métropolitaines « Ville et Handicap », organisées annuellement au mois de novembre,
- l'inclusion par le sport, certaines associations développent des sections sports adaptés comme le basket, le foot, la gym, l'omnisport avec le label sport santé. L'espace Nautique a investi dans un siège permettant la mise à l'eau pour les PMR.
- Au niveau de l'éducation nous accueillons plus de 130 d'enfants en situation de handicap au niveau scolaire, périscolaire et extra-scolaire, nous avons une vingtaine d'Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap (AESH), des ateliers de Langue des Signes Française (LSF) ont été mis en place dans les écoles dans le cadre du Projet Éducatif Territorial (PEDT), des séances handisports sont organisées dans le cadre de la semaine paralympique à l'école (lien JO 2024).

Madame CANDEIAS demande quelle communication LSF est prévue pour l'accueil des enfants sourds au club de foot et qui fait les interventions LSF dans les écoles ?

Madame AÏT-ALI précise que dans le cadre du PEDT c'est Sensi-signe qui intervient auprès des enfants valides pour faire découvrir cette langue aux enfants.

Monsieur SIMION va se rapprocher du club de foot pour savoir comment ils s'adaptent dans le cadre de l'accueil des enfants handicapés.

Madame CANDEIAS informe que l'association IRIS peut également proposer un partenariat de sensibilisation à la LSF dans les écoles. Elle souhaite savoir comment fonctionnent ces ateliers.

Madame AÏT-ALI propose à Madame CANDEIAS de la mettre en lien avec la personne en charge du PEDT.

Madame ISSON complète sur le sport, sur les clubs sportifs de Colomiers il y a beaucoup d'accueil de « sport adapté » pour le handicap psychique ou mental, pour le handisport, qui traite le handicap physique et sensoriel, il y a moins de choses proposées à part athlétisme, le ski nordique et la gym qui propose des séances pour enfants sourd avec LSF.

Monsieur VIGNAU précise qu'avec Retraire Active, ils ont essayé de mettre en place une initiation au tir à l'arc en sport adapté, en lien avec Toulouse Métropole et qu'ils ont travaillé avec le comité départemental du sport adapté.

Monsieur SIMION propose de fixer la date de la prochaine CCA le lundi 22 mars à 18h.

Il remercie tous les participants et clôture la séance à 19h20.